

Conseil municipal du 12 avril 2013

Les élus ont voté le budget - Pas d'augmentation des taux en 2013

Lors de la réunion du conseil municipal du 12 avril, le conseil municipal a adopté le budget 2013.

Compte administratif 2012. Il est approuvé à l'unanimité et présente un excédent de fonctionnement de 89.125 € qui, cumulé à l'excédent précédent de 72.753 € permet d'affecter 161.878 € sur le budget 2013 : 83.577 € en fonctionnement et 78.300 € en investissement.

Compte de gestion : le conseil municipal prend acte du compte de gestion tenu par le trésorier payeur.

Taux des différentes contributions directes : aucune augmentation pour 2013

Taxe d'habitation : 10,17%. Taxe foncière sur les propriétés bâties: 16,92%. Taxe foncière les propriétés non bâties: 82,35%. Unanimité.

Budget primitif 2013 adopté à l'unanimité des présents moins une abstention. Il présente les caractéristiques suivantes : une augmentation de nos contributions directes liée à l'évolution des bases taxables, des dotations de l'état en diminution, des dotations de l'Agglo de Brive reconduites à l'identique.

Fonctionnement : 1.036.061 €. Investissement : 554.183 €

Propositions nouvelles d'investissements: 456.819 €, estimation totale correspondant aux opérations prévisionnelles suivantes: voirie la Chaise haut et bas, bâche d'incendie, mise en sécurité de la source de la Borderie, aménagement chemin de Barde, voirie 2013, réfection de la salle d'eau de l'appartement de Mansac, remise en état d'un logement à l'école, enfouissement rue du Centre, 4^e tableau blanc interactif à l'école, voirie rue des Chênes, réfection de voirie et mise en sécurité rue de l'école, éclairage salle polyvalente, isolation bâtiments communaux, cavurnes et columbarium, signalétique, plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, éclairage du stade de rugby, acquisition de la voirie des cités, matériel informatique de la mairie...

Subventions aux associations (11.593 €) : Amicale de chasse 230€ ; Amicale Laïque : 550 € ; Association Charles Gobert : 250 € ; ANACR (association nationale des anciens combattants résistants): 95 € ; Association des paralysés de la Corrèze : 50 € ; Association famille rurale du canton de Larche : 300 € ; BCP 230€ ; C'est la forme (gymnastique) : 230 € ; Comité des fêtes: 1020 € et 1.000 € pour le feu d'artifice; Coopérative scolaire: 65 € ; CPR : 230 € ; Don du sang: 30 € ; Ecole de musique cantonale : 400 € en fonction des inscrits de la commune. Fédération des associations laïques : 20 € ; FNACA : 305 € ; Instance de coordination de gérontologie du canton de Larche : participation demandée de 1.108 € (0,75 € par habitant). La Belle Epoque (club du 3e âge) : 230 € ; La Graine et l'Idée : 230 € ; Les amis de la Bibliothèque Départementale de Prêts de la Corrèze: 100 € ; Ligue contre le cancer : 75 € ; Mansac au fil des pages : 700 € ; Prévention routière: 25 € ; Protection civile: 25 € ; Mansac Avenir 230€ ; Mansac Loisirs : 230 € ; Restos du cœur de Saint-Pantaléon-de-Larche : 25 € ; Restos du cœur de Terrasson : 25 € ; Sporting club riverain (rugby) et école de rugby: 2.300 € ; Tennis club de Mansac : 385 € ; Union sportive riveraine foot: 800 € ; Association les enfants de Yayediado/France : 80 € ; OXFAM : 20 €.

CCAS : 6.000 € sont attribués pour alimenter le budget du Centre Communal d'Action Sociale, solidarité et handicap

La défense de la commune est confiée à maître Rouquié pour une contestation de permis de construire.

La rénovation de l'appartement de l'école de la Rivière sera effectuée par un chantier d'insertion de l'Agglo sur une durée de 6 semaines.

Bâche d'incendie de la rue des chênes : lancement des consultations avec retour début mai et fin des travaux pour fin mai.

Voirie de Lachaise : lancement des consultations, avec travaux à réaliser avant le 14 juillet hors la partie inférieure à charge de l'Agglo pour la zone du Jarry.

Ligne de trésorerie ouverte pour permettre le financement des travaux en attente des versements des subventions.

Source de la Borderie : le chemin et le point d'eau seront clôturés comme préconisé par le commissaire expert.

Mis en vente d'un premier terrain « des Chênes » situé côté route de Cublac.

ALSH : renouvellement du contrat enfance jeunesse pour 3 ans: le CM donne son accord.

Divers : Travaux effectués en urgence : salle d'eau au bourg, chemin de Barde.

Poursuite de la démarche de titularisation pour le CDI ATSEM suite à la loi de mars 2012

Décision de ne pas faire d'offre d'achat pour un étang et des prairies situés près des stades en zone inondable.

Démission d'un agent de la commune en congé de reclassement pour intégrer un emploi.

L'entreprise Vauban gestionnaire des logements adaptés est actuellement en arrêt d'activité et menacée de cessation de paiement. La banque a déjà appelé la caution de la Commune qui prend l'attache d'un avocat, maître Vernadou.